

Scolarité et frais fixes	
Scolarité annuelle - € Seconde Internationale Première et Terminale BI Réduction 10% au 2 ^{ème} enfant, 20% au 3 ^{ème} enfant, 50% à partir du 4 ^{ème} enfant	12 140 23 945
Frais d'inscription pour les nouveaux élèves seulement	650
Assurance scolaire Remboursable sur attestation fournie avant le 4 septembre 2023	25

* Des frais supplémentaires propres à certains niveaux sont facturés à prix coûtant en cours d'année. Ils correspondent à des frais d'inscriptions (examens notamment Baccalauréat International, certifications...) et à des tests d'orientation réalisés par des organismes extérieurs.

Options	
Supplément Anglais langue étrangère Pour les élèves nécessitant un complément d'anglais pour satisfaire aux exigences de l'IB	7 995
Supplément Français langue étrangère Si nécessaire pour obtenir un certificat de français au niveau <i>Ab Initio</i> au IB	3 995
College Counseling	inclus dans la scolarité
Internat fermé pendant les vacances scolaires	
5 jours par semaine	17 030
Weekend exceptionnel	245
Internat complet, y compris weekends et activités	25 875

Conditions financières

A- Les frais de scolarité et d'internat sont exigibles pour moitié au 30 juin précédant l'année scolaire et pour moitié au 20 décembre de l'année scolaire en cours. Les droits d'enregistrement du Baccalauréat International sont dus aux mêmes dates que la première moitié des frais de scolarité de l'année de Terminale. Les familles peuvent également opter pour un paiement par prélèvement mensuel.

B- En cas de non-paiement de l'un quelconque desdits frais aux dates prévues, la somme due portera intérêt au taux de 12% l'an et ce, dès le premier jour de retard. En outre, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à la charge exclusive de la famille. Par ailleurs, la Direction se réserve le cas échéant le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

C- Lors d'une première inscription, les frais d'inscription ainsi que la moitié des frais de scolarité et d'internat sont dus dès la confirmation de l'inscription. L'acompte ne sera remboursable qu'en cas de force majeure, avéré et notifié par courrier recommandé avec accusé de réception.

D- Tout trimestre commencé est dû en totalité. Les frais annuels ne sont pas remboursables. En cas de départ d'un élève en cours d'année scolaire, la famille s'engage à prévenir la direction par courrier recommandé avec accusé de réception au moins un mois avant la date du départ. En cas de force majeure avéré, un accord dérogatoire exceptionnel pourra intervenir entre la famille concernée et la direction.

E- Les familles sont responsables financièrement de toutes dégradations de locaux, matériels et d'installations commises par leurs enfants. Elles devront s'acquitter, dans le mois suivant la réception de la facture adressée par l'École, de toute somme due pour la remise en état des locaux, matériels ou installations, ou leur remplacement le cas échéant.

Tuition and fixed fees	
Tuition per year - €	
International 10 th grade	12 140
11 th and 12 th grades	23 945
10% discount for the 2 nd child, 20% for the 3 rd child and 50% for the 4 th child	
Registration fees for new students only	650
Insurance Refundable upon certificate from external insurance provided before September 4th, 2023	25

* Additional fees specific to certain levels are charged at cost during the year. They cover registration fees for the IB Diploma and orientation tests conducted by external organizations.

Options	
English non-native language support For students needing additional English instruction to satisfy IB diploma requirements	7 995
France non-native language support For students needing assistance to meet French <i>Ab Initio</i> IB certificate requirement	3 995
College Counseling	included in the tuition fees
Boarding fees Closed during school holidays	
5-day per week boarding	17 030
Single weekend	245
Full year boarding including weekend guardianship and activities	25 875
Subscription to the Parents Association Per family, subscription collected on behalf of the APE	30

Payment terms

A- 50% of the school and boarding fees are due on June 30 of the previous school year and 50% on December 20 of the current school year. The International Baccalaureate registration fee is due at the same time as the first 50% payment for the senior year.

B- If payment is not made by the due date, interest will be charged at the annual rate of 12% from the date when payment is first due. Parents will be responsible for all legal expenses incurred. Failure to meet payments on time may result in denial of admission to class.

C- When enrolling for the first time, registration fees as well as 50% of the tuition and boarding fees are due upon confirmation of enrollment. The deposit is only refundable in the event of demonstrated "force majeure" notified by registered mail return receipt requested.

D- Any term started is due in full. Annual fees are not refundable. The family agrees to notify the school in writing by registered mail at least one month prior to the departure date. Notwithstanding the foregoing, the school may consider an exceptional partial tuition settlement with the family in demonstrated force majeure cases.

E- Families are financially responsible for any damage to school property, equipment and facilities caused by their children. Invoices concerning the costs for the restoration, or replacement if necessary, of damaged school property, equipment and facilities are due within thirty days.